Image not found or type unknown

Gestion d'une copropriété par courrier électronique

Par **madinina**, le **26/11/2009** à **15:20**

Bonjour,
Je suis copropriétaire et membre du conseil syndical et je voudrais savoir si en vertu de la loi du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature éléctronique, notre syndic peut nous adresser par le biais de mail tous les documents relatifs à la gestion de notre copropriété (convocation au Assemblée Générale, appel de fond, ...etc).
En sommes, peut-on se passer du support papiers (assez coûteux) pour le courriers éléctroniques (plus rapides et plus économes).

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés